COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1765.	*Du Lundi 10.*	*Mardi 11.*	*Mercredi 12.*	*Jeudi 13.*
Actions des Indes.	an. 880 / 1re. ap. 1195 / 2e. ap. 1395	1195 / 1390	1192 1/2 / 1395	
Emprunts de la Comp.	444		444	
Promeſſes à 5 p %	11			
Promeſſes à 4 p %	35	35	35	
Actions des Fermes.	995	995	995	
Lots de la 3e Loterie.	6e. 16. 8e. 16 1/2 / 12e. 21 1/2	5e à 8e 16. 11e. à 16 1/2 / 12e. 21 1/2 13e. 26 1/2	6e. 16. 10e. 16 1/2	
Amortiſſement.		7		
2 ſ p # du Dixiéme.	7 1/4	7	7 1/2	
Annuités.	444	444	444	
Coupons d'annuités.	88 1/2	88 1/2	88 1/2	
Emprunt de 50 millions	14 3/4	14 3/4	14 3/4	
Colonies, 1759.		16	16	
Canada.	33. 34. 10m.	34. 10m	34	
Époques.	9e. à 12e. 16.	9e. à 12e. 16	10e. à 12e. 16	
CONTRATS.				
Sur la Ville.	46 à 47			
A 4 p %.				
3 p % ſur les Cuirs.				
2 p % ſur les Poſtes.	6			
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gbté de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amſterdam.	56 3/8	56 3/8	56 3/8	
Londres.	31 1/4 à 5/16	31 5/16	31 5/16	
Hambourg.	178 3/4	178 3/4	178 3/4	
Madrid.	15 5	15 5	15 5	
Cadix.	15 1 6	15 1 6	15 1 6	
Livourne.	97	96 3/4	96 3/4	
Lyon, *Pâques.*	1/4 Ben.	1/4 Ben.	1/4 Ben.	

FESTE

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au C merce. L'abonnement eſt de 24 ll par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRES *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de let*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſol feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 26 Février.

SUITE *de la lettre de* M. LETROSNE.

PREMIERE PROPOSITION.

L'Excluſion en faveur du Voiturier national, tend directement à augmenter les frais de tranſport.

1°. La conceſſion de l'exportation doit par elle-même renchérir le fret chez une Nation où la ſortie des grains a été interdite habituellement. Cette nouvelle branche de commerce eſt de la plus grande étendue, puiſqu'il faut 2000 Vaiſſeaux de 300 tonneaux pour exporter ſeulement 5 millions de ſeptiers. Or, c'eſt la rareté & le beſoin qui cauſent la cherté.

2°. Quel eſt l'intérêt de la Nation dans l'exportation de ſes denrées, eſt-ce de faire naître une nouvelle branche d'occupation & de travaux ſtériles occaſionnés par le tranſport? Non ſans doute. Si cela étoit, on devroit dire qu'il eſt indifférent pour elle de tranſporter à moindres ou à plus grands frais, & de ſe ſervir dans l'intérieur des voitures par eau ou par terre, puiſque la dépenſe ne ſortant pas du territoire, y produit une circulation utile, & excite la conſommation en procurant des ſalaires à une infinité de gens qui y ſont employés. Mais il n'eſt perſonne qui ne ſente au premier coup d'œil, que tous ces frais ne tendent qu'à diminuer le prix de la production, & ne ſont que des dépenſes ſtériles qu'on ne peut trop reſtreindre. Si le tonneau de bled vaut à Nantes 150 ℔, celui qui ne fait que 3 ℔ de frais pour le porter à Nantes, a par tonneau 147 ℔ de produit net. Orléans n'a que 135 ou 138 ℔, parce que le tranſport à Nantes lui coute 12 ou 15 ℔, ſuivant que la navigation de la Loire eſt favorable ou non. Voilà donc pour l'Orléanois 12 ou 15 ℔ de valeur premiere, ou de revenu, ſupprimé par l'éloignement. Tout ce qu'on pourra épargner ſur ces frais, ſoit en diminution du prix de la voiture, ſoit en ſuppreſſion des droits parſemés ſur toute la route, ſera certainement un gain pour le revenu de la Province (*a*). Que ce ſoit le propriétaire de la denrée qui envoie à Nantes, ou le Marchand revendeur, la choſe eſt égale. Le Marchand regle le prix de ſes achats ſur le pied des frais qu'il calcule.

3°. La cherté du fret étant par elle-

(a) *Le droit d'entrée des grains à Bordeaux eſt conſidérable, & met un grand obſtacle au commerce par le ſur-hauſſement qu'il produit ſur la denrée. Il eſt de* 15 ß *par ſeptier de Paris.*

Quel intérêt n'a pas la Ville de Bordeaux de ſolliciter la ſuppreſſion de ce droit qui ne peut que reſtreindre & tranſporter ailleurs le grand commerce qu'elle fait de farine. Quel intérêt n'y a pas la Nation en général, puiſque le débouché de Bordeaux lui eſt fermé, dès que le ſeptier n'y eſt pas de 15 ß *plus cher qu'il ne devroit être par lui-même, & ce débouché eſt conſidérable à cauſe des Colonies, & beaucoup plus précieux pour les Provinces voiſines de la Loire & de la Seine, que celui d'Eſpagne, à cauſe du moindre éloignement.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

même un inconvénient, l'intérêt de la Nation eſt directement contraire à celui du Voiturier national. Celui ci ne cherche qu'à ſe faire payer le plus cher qu'il peut, & la Nation doit deſirer que le fret ſoit à bas prix.

4°. Donc il eſt de l'intérêt de la Nation d'appeler les Voituriers étrangers, en leur accordant la plus grande liberté dans la concurrence. Car il eſt évident que le prix de la voiture dépend du nombre plus ou moins grand de Voituriers qui ſe préſentent.

5°. L'intérêt de la Nation eſt d'autant plus ſenſible ici, que les Voituriers étrangers ſont dans l'uſage de faire payer leur ſervice moins cher. Tout le monde ſait que les Hollandois, par exemple, ont le fret à peu près d'un quart moins cher que nous. La Nation ſe ſervira de la concurrence pour forcer ſes Voituriers à modérer le prix. Au contraire, l'excluſion accordée au Voiturier national pour le tranſport des grains, le rend maître abſolu du prix, & livre la Nation au monopole en cette partie.

6°. Il faut donc conſidérer le Voiturier comme un agent mercenaire qui peut n'être pas citoyen, ſans être pour cela moins profitable à la Nation, dont le ſervice eſt préférable, s'il le fait payer moins cher, que le regnicole dont à prix égal, la concurrence eſt néceſſaire pour modérer les frais, faciliter le tranſport & accélérer l'expédition.

7°. Nous avons bien d'autres branches de commerce à ſuivre, auxquelles on n'a pas prétendu préjudicier en excluant les Vaiſſeaux étrangers du tranſport des grains. Mais elles ſe reſſentiront néceſſairement de cette prohibition par la rareté des Vaiſſeaux, & le ſur hauſſement du fret.

L'expédition des affaires ſera retardée, & ſouvent elle décide du ſuccès ou de la perte, la dépenſe du commerce augmentera dans toutes ſes parties.

8°. L'excluſion par rapport à la voiture des grains, porte donc préjudice au commerce en général par l'augmentation des frais, car le vrai moyen d'étendre le commerce de revendeur eſt de le rendre le moins diſpendieux qu'il eſt poſſible. Le Négociant de Nantes qui a payé le fret pour Cadix 40 ℔, ne vend pas plus cher que celui qui ne l'a payé que 30 ℔, ſon bénéfice eſt donc moindre de 10 ℔ : de ſorte que, formant ſon calcul ſur le pied du fret à 40 ℔, il achetera moins la denrée, ou même ceſſera d'en acheter, s'il voit que la cherté du fret ne lui laiſſe rien à gagner.

Tel eſt l'effet néceſſaire de l'excluſion, & s'il étoit beſoin de prouver par des faits ce qui eſt évident en ſoi, nous en avons un exemple actuel. Sur la fin de Décembre 1764, on manquoit à Nantes de Vaiſſeaux pour le tranſport des grains qui étoient deſcendus par la Loire, & que l'on auroit trouvés à vendre avantageuſement en pluſieurs endroits. Il falloit par conſéquent, en attendant l'expédition, les laiſſer dans les batteaux où ils ſe gâtent par l'humidité, ou les décharger pour les enmagaſiner à grands frais. Toutes les marchandiſes ſe reſſentoient de cette diſette de Vaiſſeaux par la cherté du fret. Le fret pour Bordeaux étoit de 7 à 8 ℔ plus cher par tonneau qu'à l'ordinaire, & celui pour Marſeille de 25 ℔.

Le Gouvernement a ſi bien ſenti cet inconvénient, qu'il vient tout nouvellement de permettre aux Vaiſſeaux Eſpagnols de venir charger des grains dans nos ports. On ſera bien aiſe de trouver ici l'extrait d'une lettre de Nantes du 12 Janvier dernier.

» Le commerce des grains donne beau-
» coup d'activité aux affaires & occaſionne
» un mouvement preſqu'auſſi conſidéra-
» ble que le commerce de l'Amérique. Le
» tranſport par mer eſt très cher. Nous
» n'avons pas de bras pour ſuffire à l'ex-
» portation des grains, ce qui rend le
» fret très-diſpendieux. Le Miniſtere vient
» de permettre aux Vaiſſeaux Eſpagnols
» de charger des grains dans nos Ports.
» Cela va rendre les occaſions moins ra-
» res & moins couteuſes. On crie un peu
» ici contre cette faveur : on ne réflechit
» pas que plus la voiture ſera à bon mar-
» ché, plus nous exporterons, & plus nous
» aurons d'avantage, on raiſonne ſouvent
» en Marchand, c'eſt la force des préju-
» gés de l'Etat. » J'ajoute, c'eſt la voix de la cupidité qui ne met point de bornes au deſir du gain.

Le Négociant qui a écrit cette lettre, raiſonne en citoyen, & fait voir combien

il y a de différence entre raiſonner en ci-toyen ou en Marchand. Il frappe au but en diſant, *on ne réfléchit pas que plus la voiture ſera à bon marché, plus nous exporterons.* Ce ſeul mot eſt déciſif, & me conduit à la diſcuſſion de ma ſeconde propoſition.

SECONDE PROPOSITION.

L'excluſion a pour effet indirect de reſtreindre la ſortie de nos grains.

L'exportation ſera plus ou moins utile à la Nation, ſuivant que la quantité exportée ſera plus ou moins abondante : ainſi tout ce qui a été dit ſur la néceſſité de l'exportation, milite également pour prouver combien nous devons être jaloux de l'étendre. J'oſe me flatter d'avoir à cet égard porté la preuve juſqu'à la démonſtration par une ſuite de propoſitions auſſi évidentes que les vérités mathématiques. Je renvoie à la Gazette du 4 Septembre dans laquelle vous avez jugé à propos de les inſérer.

Or, l'excluſion des Vaiſſeaux étrangers aura pour effet de reſtreindre l'exportation.

1°. La cherté du fret ne doit pas ſeulement être conſidérée comme une perte qui ſe partage entre le vendeur de la premiere main & l'acheteur; mais pour peu qu'elle ſoit conſidérable, elle peut devenir ſouvent un obſtacle invincible pour la ſortie. On n'a point aſſez d'idée des frais qu'occaſionne le tranſport des grains à une certaine diſtance. Sans entrer ici dans un détail articulé qu'il ſeroit facile de ſe procurer, il ſuffit de dire qu'il en coûte environ 1300 ℔ de frais pour envoyer d'Orléans ſeulement à Bordeaux, 20 tonneaux de bled, y compris le payement du droit d'entrée à Bordeaux qui monte à 132 ℔, & des autres droits qui ſe perçoivent ſur la route d'Orléans à Nantes.

L'achat de la premiere main à Orléans à 130 ℔ le tonneau, eſt de 2600 ℔, de ſorte que les frais montent à la moitié de la valeur premiere. Il faut donc que ce qui coute à Orléans 2600 ℔, vaille à Bordeaux 4000 ℔, pour qu'on puiſſe y envoyer avec 100 ℔ de bénéfice. Il eſt facile de concevoir par là combien les frais apportent d'obſtacles à la ſortie, & combien il eſt intéreſſant de les diminuer. Si le fret pour Bordeaux, au-lieu d'être à 20 & 22 ℔ où l'a fait monter la rareté de Vaiſſeaux, étoit à 9 ou 12 ℔ où la concurrence le feroit tomber; n'eſt-il pas évident qu'il y auroit de plus 20 à 26 piſtoles de marge pour exporter, & qu'on pourroit le faire à 100 ℔ de bénéfice, les 20 tonneaux valant à Bordeaux de 3800 ℔ à 3740 ℔. N'eſt-il pas évident de même, que ſi on otoit les droits, tant de la route que d'entrée à Bordeaux, qui montent à 150 ℔ à peu près, on pourroit encore envoyer tant que les 20 tonneaux ſe ſoutiendroient à 3600 ℔.

2°. L'Armateur ne regle pas le prix qu'il exige pour la voiture ſur la valeur de la denrée, mais ſur ſon volume & ſon poids. Par cette raiſon le tranſport du bled eſt relativement plus couteux que celui de toutes les autres marchandiſes. Car qu'elle eſt la matiere commerçable dont la valeur au-lieu du chargement ne ſoit que d'un ſol ou cinq liards la livre. Les autres marchandiſes à poids égal étant plus précieuſes offrent à poids égal un plus grand bénéfice pour le Négociant, & ce bénéfice lui permettra de payer le fret plus cher que ne peut le faire le Marchand de bled dont le gain eſt beaucoup plus borné, relativement au poids. De toutes les marchandiſes le bled eſt celle qui peut le moins ſupporter le renchériſſement du fret. Les autres auront donc la préférence ſur le bled pour le tranſport, dès qu'il y aura cherté & rareté de Vaiſſeaux (*b*).

(b) *Qu'on ne diſe donc pas* (voyez la lettre à laquelle je réponds.) *Trois livres de plus ou de moins par tonneau ne ſont pas un objet pour un* Négociant *qui pourra gagner* 30 ℔ *ſur ce même tonneau, comme s'il ne pouvoit pas gagner beaucoup moins, ou même perdre, comme s'il pouvoit gagner* 30 *ou* 510 ℔ *ſur* 20 *tonneaux, ſans un cas de cherté extraordinaire qui porteroit la différence de prix d'Orléans à Bordeaux de* 2600 ℔ *à* 4400 ℔ *; comme ſi, un ſi grand bénéfice qui ne ſe trouve que dans des cas rares, n'étoit pas toujours maintenu, & uniquement réſervé pour ceux qui arrivent les premiers; comme ſi l'augmentation du fret cauſée par l'excluſion, n'étoit pas beaucoup plus conſidérable que* 3 ℔ *par tonneau, même pour Bordeaux, qui eſt le plus court trajet qu'on puiſſe*

3°. Outre l'inconvénient de la cherté du fret qui deviendra ſouvent un obſtacle à la ſortie, il arrivera plus d'une fois que cette branche de commerce qui eſt très-conſidérable (puiſque dans le moment où elle ne fait que naître, elle donne autant d'occupation que le commerce d'Amérique) ſe trouvera arrêtée dans le moment de la demande favorable où tout le monde veut charger à la fois, par la diſette abſolue de Vaiſſeaux qui ſeront employés ailleurs. Il en réſultera une augmentation de frais en déchargement & en magaſinage des grains qui arriveront par les rivieres. Il en réſultera la perte de l'inſtant favorable pour l'envoi, & on ſait combien cet inſtant eſt précieux à ſaiſir.

4°. L'excluſion des Vaiſſeaux étrangers met encore à l'exportation de nos grains un autre obſtacle. Les Etrangers, principalement les Hollandois, feroient des achats conſidérables de bled en France, & établiroient des magaſins dans nos Ports, s'ils avoient la liberté d'y venir charger. Souvent ils trouveroient plus d'avantage à prendre des grains en France, ſoit pour leur propre conſommation, ſoit pour leur commerce, que d'en aller chercher à Dantzic en faiſant le double du chemin, & en riſquant une navigation fâcheuſe pendant une grande partie de l'année. Mais ayant des Bâtimens à eux, voudront-ils employer les nôtres; étant accoutumés à leur fret, voudront-ils payer le notre plus cher.

5°. Souvent la préférence de nos bleds entreroit dans des arrangemens de voyages & dans des combinaiſons d'épargne ſur la longueur du chemin & ſur les frais. Un Négociant d'Amſterdam qui envoie à Rouen ou à Nantes, écriroit à ſon Correſpondant de lui charger des grains au retour. S'il envoie en Eſpagne, il prendroit chemin faiſant, du bled dans un de nos Ports, pour le porter à Liſbonne ou à Cadix où il va charger d'autres marchandiſes, & *vice verſa*. Si les Hollandois n'achetoient pas toujours pour leur compte, ils voitureroient pour nous afin de gagner les frais du voyage ou du retour.

6°. Exclure les Etrangers de la voiture de nos grains, c'eſt donc en quelque ſorte & indirectement, leur interdire l'achat de cette denrée chez nous. On ne dira pas cependant que l'intention ait été de porter la prohibition juſques là, à moins que quelqu'un ne prétendît que la rétribution du commerce eſt auſſi un bénéfice que la Nation ne doit pas laiſſer paſſer aux étrangers : mais qui ne ſent combien elle ſe feroit tort à elle-même de chercher à borner ce qu'elle doit le plus ambitionner, la vente de ſes productions.

7°. Il ne faut pas croire qu'en privant les étrangers de la voiture de nos grains, nous leur ayons enlevé cette branche de commerce pour nous l'attribuer excluſivement. Ils continueront de la ſuivre, mais au-lieu de le faire à notre profit en achetant nos bleds, ou avec avantage pour nous en nous aidant à tranſporter, ils acheteront & voitureront les grains du Nord. Ils ſeront nos concurrens au-lieu d'être nos aſſociés : ils feront valoir les denrées des peuples qui leur ouvrent leur Port, & laiſſeront les notres : ils pourront établir des magaſins dans nos Ports, mais ce ſera de bleds étrangers qu'ils ont la liberté d'enlever dans l'année ſur tous Vaiſſeaux indiſtinctement.

L'effet de l'excluſion eſt donc d'augmenter les frais du commerce (ſur leſquels on ne peut trop épargner,) & de borner l'exportation (qu'on ne peut trop étendre, puiſque la valeur de nos denrées en dépend). C'eſt à ce prix que nous acheterons l'aventage de conſerver ſeuls le bénéfice de la voiture, objet de dépenſe ſtérile par lui-même, & abſolument étranger au revenu. Quelle proportion entre l'un & l'autre avantage.

Je ne crains pas de le dire, l'établiſſement de la concurrence pour la voiture, ainſi que la ſuppreſſion des droits intérieurs ſur le commerce des grains, ſont deux opérations néceſſaires pour mettre la Nation en poſſeſſion de toutes ſes reſſources en cette partie, & faire monter nos grains à la valeur qu'ils doivent naturellement obtenir. Mais ce ſera principalement par la conceſſion de la concurrence, que la liberté ſera pleine & entiere. Sans vouloir pénétrer les vues

faire de Nantes. Que ſeroit-ce s'il s'agiſſoit de Cadix ou de Marſeille ? Auſſi le fret pour Marſeille eſt-il augmenté de 25 ℔ par tonneau.

de ménagement & de prudence qui ont porté le Gouvernement à laiſſer ſubſiſter pendant quelque temps ce reſte des anciennes prohibitions ; on peut dire que le moment où l'excluſion ſera levée, ſera par rapport à l'état actuel, ce qu'eſt l'exportation par rapport à l'état qui a précédé.

Les bons Citoyens doivent donc réunir leurs efforts pour hâter ce moment, & obtenir cette faveur d'un Gouvernement auſſi paternel, & dont toutes les démarches ne tendent qu'au plus grand bien de la Nation.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

DE LISBONNE, *le 29 Janvier 1765.*

Il eſt entré dans le Port de Liſbonne depuis le 19 juſqu'au 26 Janvier, 10 Navires étrangers, ſavoir ; 5 Navires Anglois, y compris un Vaiſſeau de guerre ſorti de Gibraltar ; un de Maryland avec du biſcuit & de la farine ; — 2 de la Nouvelle Angleterre avec de la merluche, & 1 de la Caroline avec du riz.

Un Vaiſſeau François dont le chargement fait à St. Valery, conſiſtoit en bled, ſeigle, orge & quelques marchandiſes.

Un Vaiſſeau Danois parti de Hambourg, & chargé de marchandiſes.

Trois flutes Hollandoiſes, les 2 premieres venant d'Amſterdam avec du bled, des marchandiſes & des fromages ; — la 3^e. de Dort avec du bois & des cordages.

Le 26 Janvier il y avoit dans le Tage 82 Vaiſſeaux étrangers, non compris ceux ci-deſſus, ſavoir ; 32 Anglois, 15 Danois, 1 Eſpagnol, 1 François, 27 Hollandois, 1 Raguſin & 5 Suédois.

Une Flotille du Grand Para compoſée de 6 Navires, entra la ſemaine paſſée dans le Port de Liſbonne, & elle étoit chargée pour le compte de la Compagnie du Maragnan, de cacao, de caffé, de ſalſepareille, & de quelques autres productions de cette contrée de l'Amérique méridionale.

Il y eſt auſſi entré un autre bâtiment marchand revenant de Marzagan, mais en leſt.

Cours des changes à Liſbonne le 29 Janvier.

Amſterdam, à uſance de 2 mois, 1 cruſade de 400 *reis*, pour 48 d. $\frac{1}{4}$ d. de gros banco ; — Londres, à 30 jours de vue, 1000 *reis*, pour 66 d. $\frac{5}{8}$ d. ſterlings ; — Gênes à uſance de 3 mois, 724 *reis*, pour 115 ß foor banco ; — Paris à 60 jours de date, 464 *reis* pour un écu de 3 ℔.

SUITE *des meſures en uſage dans le Commerce.*

FERRARE EN ITALIE.

La meſure de longueur dont on ſe ſert à Ferrare s'appelle BRASSE ; elle eſt un peu plus longue que celle d'Ancone, & quaſi égale à la VARRA de Portugal : la différence eſt ſi légere que ce n'eſt pas la peine d'en tenir compte. On trouvera dans ſon lieu l'explication de cette meſure dite *varra*.

DE MARSEILLE *le 15 Février 1765.*

Il a été exporté de cette Ville depuis le premier Février juſqu'au 11, ſavoir ;

☞ Pour SMYRNE, par la Barque le St. *Bernard*, Capitaine *Touſſaint*, 29 ballots de draps londrins ſeconds ; — 4 ballots de draps de londres larges ; — 1 ballot de drap fort ; — 575 patunes ; — 3000 caragrous ; — 1675 ℔ d'indigo ; — 707 ℔ de grabeau d'indigo ; — 41 ballons & 13 caiſſes de papier ; — 5112 ℔ de poivre ; 23, 149 ℔ de plomb en pains ; — 51, 202 *liv.* de ſucre terré ; — 6674 ℔ de ſucre en pain ; 2 caiſſes de bonnets ; — 43, 769 ℔ de caffé.

☞ Pour ALEXANDRETTE, par la Pinque le St. *Jean* & le St. *Joſeph*, Capitaine *Philippes Aube*, 55, 515 ℔ d'indigo ; — 7, 300 ℔ de grabeau d'indigo ; — 18 ballots de londrins ſeconds ; — 1 caiſſe d'étoffes de ſoie ; — 4104 ℔ de poivre ; — 1400 ℔ de miel ; — 4 ballons de papier ; — 1 group de 1000 ſequins ; — 1 caiſſe d'éguilles ; — 4094 ℔ de ſucre terré ; — 1800 ℔ de caffé ; — 2 caiſſes de liqueurs ; 3 caiſſes de fayance ; — 28 caiſſes de bonnets ; — 5 caiſſes de proviſions ; — 13 caiſſes de clinquailleries ; — 722 ℔ de cochenille.

☞ Pour ALEXANDRIE, par le Brigantin le *J. J.* dit l'*Unique*, Capitaine *Pierre Terme*, & par le Bateau *St. François de Paule*, Capitaine *J. Giraud*, 103 barrils d'arquifoux ; — 47 ballots de londres larges ; — 8 ballots de londrins ſeconds ; — 3 ballots de draps nims (*a*) ; — 2 ballots

(*a*) DRAPS NIMS. *Ce ſont des draps qui ſe fabriquent en France à l'imitation de ceux*

de draperies ; — 29 barrils d'étain ; — 19 balles de poivre ; — 1 barrique de girofle ; 1 barril de noix muſcades ; — 5258 ℔ de bois de breſil ; — 627 ℔ de ſucre en pain ; 10 barrils d'acier ; — 9361 ℔ de plomb en pains ; — 115 ℔ de corail ouvré ; — 1, 373 ℔ de cochenille ; — 2 tonneaux de clinquailleries ; — 4 balles de ſalſe-pareille ; — 1828 ℔ de cordes.

DE BORDEAUX, *le 16 Février 1765.*

Le froment valoit à Bordeaux le 15 Février 10 ℔ 3 ß à 12 ℔ 12 ß le *boiſſeau*, peſant 120 ℔ *poids de marc* ; — le ſeigle du Pays, 7 ℔ 18 ß à 8 ℔. Le prix des autres denrées n'a point varié.

Il eſt entré dans ce Port le 9 & le 11 Février, 5 Navires venant des Colonies, ſavoir ; la *Cherie*, de Bayonne, de 250 tonneaux, Capitaine *Martron*, & le *Marquis de Marigny*, de 300 tonneaux, Capitaine *Lacoudray*, venant de St. Domingue, chargés de 53 barriques, 4 quarts de ſucre terré ; — de 262 barriques, 48 quarts, 11 tierçons de ſucre brut ; — de 8 boucauds, 24 barriques & 14 quarts de caffé ; de 2 boucauds, 24 futailles, 33 barriques & demie, 8 tierçons, 2 ancres, 40 quarts & 1 ſac d'indigo ; — de 17 balles & ballots de coton ; — d'une ancre & d'un quart de caret ; — d'une ancre, 2 barrils & 119 ℔ de confitures ; — d'un boucaud & 2 quarts de cacao ; — d'une caiſſe & 22 bouteilles de ſirops ; — d'un grenier de caneſice & d'un grenier de bois de Gayac.

Le Navire la *Fille unique*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine *Bonfin*, & le *Neptune*, de Dunkerque, de 150 tonneaux, Capitaine *Malet*, venant du Cap, chargés de 201 barriques, 1 tierçon, 1 ancre, 19 quarts, 1 barril de ſucre terré ; — de 111 barriques, 3 tierçons, 1 quart de ſucre brut ; — de 22 boucauds, 102 barriques, 10 tierçons, 1 ancre, 299 quarts, 4 facs de caffé ; — d'une barrique, 2 tierçons, 1 ancre, 11 quarts d'indigo ; — de 4 caves de ſirops ; — de 4 barrils 2 caiſſes de confitures ; — d'un grenier de bois de Campêche.

Le Navire les *Trois Amis*, de la Martinique, de 150 tonneaux, Capitaine *Lahat*, venant des Cayes St. Louis, chargé de 195 barriques, 3 quarts de ſucre brut ; de 73 ſacs de caffé ; — de 2 barriques, 6 ancres, 1 tierçon, 10 quarts d'indigo ; de 22 balles, 3 ballots de coton ; — de 126 côtés de cuirs tannés ; — de 2 barrils de vieux cuivre.

DE LA ROCHELLE *le 16 Février 1765.*

Le Navire la *Minerve*, arrivé ici, étoit chargé d'un boucaud, 12 barriques, 14 tierçons, 14 quarts & 4 ancres d'indigo ; de 392 barriques, 60 quarts & 1 ancre de ſucre brut ; — d'un quart de ſucre blanc ; de 3 boucauds, 8 barriques, 1 tierçon, 31 quarts, & 1 ancre de caffé ; — de 14 balles & 2 demi-balles de coton.

Nos denrées de l'Amérique ainſi que les grains ſont ſans variation ; l'eau-de-vie de cette Ville qui étoit montée à 81 ℔ les 27 *veltes*, ne vaut aujourd'hui que 79 ℔.

D'ANGOULEME *le 16 Février 1765.*

Le froment a été vendu aux derniers marchés de cette Ville, depuis 7 ℔ 10 ß juſqu'à 8 ℔ le *boiſſeau*, peſant 84 à 86 ℔ *poids de marc* ; — le méteil, 6 ℔ 5 ß ; — le ſeigle, 5 ℔ 5 ß ; — la bailliarge, 6 ℔ 15 ß ; — le bled d'Eſpagne, 5 ℔ 5 ß les ſeves, 6 ℔ 18 ß ; — l'avoine, 3 ℔. La meſure eſt la même pour tous les grains.

MOYEN *pour préſerver les bleds de la nielle, carie, charbon*, &c.

Les Laboureurs n'ignorent pas que l'abondance de la récolte dépend de la bonté du grain qu'ils employent pour les ſemailles. Mais cette attention eſt ſur-tout néceſſaire pour le bled. La *nielle*, *bruine*, *brouture*, *boſſe*, *charbon*, *carie*, &c. leur font bien connoître que l'intérieur du froment eſt converti en une poudre noire comme du charbon ; mais pluſieurs ignorent que le froment le plus ſain & que lon conſerve pour enſemencer, eſt gâté par cette poudre noire, ſoit qu'elle ſe trouve répandue par haſard ou autrement, les Laboureurs qui ne ſavent point cela, ſont ſurpris de n'avoir à la récolte ſuivante, que du froment noir auſſi dans l'intérieur.

Voici un moyen préſervatif que nous communiquons à tous les Cultivateurs. Le ſuccès en eſt conſtaté par des expériences qu'à faites M. Tillet de l'Académie

d'Angleterre ; il s'en vend quelques ballots en Egypte & à Conſtantinople.

des Sciences, à Trianon par ordre du Roi, tant pour être assuré de la communication de ce vice, que de l'efficacité du moyen qui le prévient.

Ou le grain que l'on veut semer est net & sans moucheture noire, ou il est taché de noir. Dans le premier cas il suffit de laver ce grain dans la lessive dont nous allons parler ci après; dans le second cas, il faut le laver dans de l'eau de pluie ou de riviere, & ne le passer dans la lessive que quand il n'y aura plus de noir.

Pour faire cette lessive, il faut prendre des cendres de bois neuf, c'est-à-dire, qui n'ait point été flotté. On en remplira un cuvier aux trois quarts, on y versera une suffisante quantité d'eau; celle qui est destinée pour le grain, doit être de 4 ℔ d'eau pour 1 ℔ de cendres.

Cette proportion donnera une lessive assez forte; lorsqu'elle sera coulée, on la fera chauffer, & l'on y fera infuser ou dissoudre assez de chaux vive, pour qu'elle prenne un blanc de lait.

Cent livres de cendre & deux cent pintes d'eau, donneront cent vingt pintes de lessive, auxquelles on ajoutera quinze livres de chaux. Cette quantité de lessive ainsi préparée, suffit pour soixante boisseaux de froment, & ne revient au plus qu'à quarante sols, ce qui fait 8 d. par boisseau.

On attendra pour faire usage de cette lessive chauffée, que sa chaleur soit diminuée au point qu'on y puisse tenir la main. Alors on versera le froment déjà lavé dans une corbeille d'un tissu peu serré, & qui ait deux anses relevées, & on la plongera à diverses reprises dans cette lessive blanche; on y remuera le grain avec la main ou avec une palette de bois, pour qu'il en soit également mouillé. On soulevera la corbeille pour la laisser égouter sur le cuvier, puis on étendra ce grain sur des charriers ou sur des tables pour le faire secher plus promptement. On remplira la corbeille de nouveaux grain, & on la trempera comme ci-dessus, dans le cuvier dont on aura remué le fond avec un bâton, jusqu'à ce qu'on ait fait passer les soixante boisseaux.

Les Laboureurs pourront profiter des beaux jours & de leurs momens de loisir, pour préparer tout le grain suspecté, de nielle dont ils auront besoin pour les semailles prochaines.

VENTE *de thé à Nantes.*

☞ Il sera vendu volontairement le 22 Mars prochain, à l'Hôtel de la Bourse de Nantes, suite & diligence du Sr. MARTEL, Négociant audit lieu, 58 caisses de thé *saotchaon*, divisées en 19 lots provenants de la vente de la Compagnie des Indes. Les payemens seront expliqués lors de la vente, & on pourra visiter le thé en s'adressant audit Sr. *Martel.*

DE PARIS *le 23 Février 1765.*

Il paroît trois Arrêts du Conseil d'Etat du Roi en date du 9 Février. Le premier ordonne le payement des reconnoissances données par les Trésoriers des Colonies, en échange des lettres de change tirées de la Louisiane St. Domingue, l'Isle royale & la Martinique, de l'exercice 1758.

Le second ordonne le payement des reconnoissances délivrées par les Directeurs des Monnoies, en l'exécution des Lettres Patentes du 26 Octobre 1759.

Le troisiéme ordonne que les reconnoissances délivrées en exécution de celui du 12 Décembre 1761, par les Trésoriers des Colonies pour les lettres de change tirées des Colonies de la Martinique, Cayenne, St. Domingue, la Louisiane & l'Isle royale, sur l'exercice de 1759, seront rapportées au Sieur Blondel de Gagny, Trésorier Général de la caisse des amortissemens, établie en 1749, lequel délivrera en échange de nouvelles reconnoissances du montant de celles qui auront été remises, garnies de coupons produisant intérêt à cinq pour cent, payables au premier Janvier & au premier Juillet de chaque année, à commencer au premier Juillet prochain; & que les capitaux de ces nouvelles reconnoissances seront remboursées par la voie du sort, en forme de loterie, conformément à ce qui est prescrit pour les différentes dettes de l'Etat par l'Edit du mois de Décembre dernier, & les intérêts seront assujettis à la retenue du dixiéme ordonnée par led. Edit.

NOTA. *Dans la derniere Gazette* N°. 16, *p.* 131, *premier col. l.* 31, 12 *à* 24 ℔ *du ballot de papier*, lisez 12 à 14.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Février 1765.	*Du Vendredi 22.*	*Du Samedi 23.*
Actions des Indes.	an. / 1e. ap. 1197 ½ / 2e. ap. 1390	1195
Emprunts de la Compagnie.	462	462
Promeſſes de la Compagnie.		11 2m.
Actions des Fermes.	1000.	1000
Troiſiéme Loterie Royale.		
Lots de la troiſiéme Loterie.		6e. t. 11. 10e. t. au pair.
Duplicata de la troiſiéme.		95
Amortiſſement.		
Deux ſols pour livre du Dixiéme.		9
Annuités.	436 1760	438
Coupons d'Annuités.	87 90.	87
Emprunt de 50 millions.	10	10
Colonies, 1759.		
Récépiſſé des Monnoies.		au pair
Époques.	8e. 18 ½.	8e. 17 ½
Canada	30	30 ½
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p ○/○		
A 3 p ○/○ ſur les Cuirs.	48	
A 3 p ○/○ ſur les Poſtes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles ſ Généralité de Paris. / (Généralité de Province.		
Comp. des Indes à 4 p ○/○.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 ¼	56 ⅛ au ¼.
Londres.	30 ¼	30 1/16
Hambourg.	179 ½	179 ½
Madrid.	15 5	15 5
Cadix.	15 4	15 4
Livourne.	96	96
Lyon, *Rois.*	au pair.	au pair.

FOURRAGES.

Le foin a été vendu à la Barriere St. Michel, les 21, 22 & 23 Février, 32, 33 & 34 ℔ le *cent de bottes.*

La paille a été vendue au Fauxbourg St. Martin le 21 Février, 12 & 13 ℔; — le 22, 12, 13 & 14 ℔; — le foin, 25 ℔ le *cent de bottes*; — le Samedi 23, la paille a été vendue 13 & 14 ℔, & le foin 24 & 28 ℔.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 12 Novembre.

AGRICULTURE.

§. I.

Des Colonies Anglaises en Amérique.

PLusieurs colons des Isles ont pris la résolution de demander dans les prochaines sessions du Parlement l'établissement d'un droit additionel sur l'importation du café du Levant, dans la vue d'encourager la culture de cette denrée dans nos Isles de l'Amérique.

De Londres.

Projet de culture dans la Floride.

Le Gouverneur Johnston a donné une idée si avantageuse de la Floride occidentale depuis son arrivée en Angleterre, qu'on prétend que le Parlement accordera dans les prochaines séances un subside pour encourager plus efficacement la culture des terres de cette Province, & procurer par ce moyen de très-grands avantages à la Métropole.

On doit faire passer incessamment dans la Floride une grande quantité de moulins à bras pour moudre le bled, parceque cette machine manque dans le Pays.

Mines d'or & d'argent.

On apprend par des lettres de la Dominique qu'on a eu des preuves certaines que l'intérieur de cette Isle était rempli de mines d'or, d'argent & autres métaux. Les mêmes lettres ajoutent que les Colons Anglais souffrent des pertes considérables par la désertion des Negres qui se servent de canots & de bateaux pour se rendre à l'Isle de la Trinité.

Extrait *d'une lettre de Nantes, du* 31 *Octobre* 1765.

On a pris l'allarme dans quelques petits endroits sur la sortie des bleds : ces allarmes sont d'autant plus mal fondées qu'à présent il y a très-peu d'exportations proprement dites : la plupart des chargemens sont pour Bordeaux, Bayonne & Marseille ; de façon que c'est plutôt un reversement d'un Port du Royaume dans un autre. Plusieurs cargaisons destinées pour Cadix ont été envoyées de-là à Marseille, & on apprend de Portugal que la quantité de grains qui y ont été apportés de divers endroits, annonce une diminution. L'Angleterre a eu une très-bonne récolte pour la quantité & la qualité, ensorte qu'il y reste encore beaucoup de grains de France qui ne sont point vendus, & dont on n'offre qu'un prix bien au-dessous de celui qu'il a couté. En attendant, il descend ici beaucoup de grains de l'intérieur du Royaume. Il y en a encore de la derniere récolte, la plus grande partie est de 1764, & l'on prend le parti d'en mettre beaucoup en grenier.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

DE BEAUVAIS, *le 27 Octobre 1765.*

Prix commun des grains vendus au marché de Beauvais pendant le mois d'Octobre 1765, & leur valeur en ſeptier de Paris.

	VALEUR *de la mine meſure de Beauvais.*			VALEUR *en ſep. de Paris.*		
	℔	ß	d.	℔	ß	d.
Froment,	3	8		17		
Muiſon,	3		8	15	3	4
Mitoyen,	2	17		14	5	
Petit bled	2	13	4	13	6	8
Seigle,	2	6		11	10	
Orge,	2	2	6	8	10	
Avoine,	1	19	6	13	3	4

DE BORDEAUX, *le 2 Nov. 1765.*

On apprend par des lettres de Bordeaux du 31 Octobre, que le beau froment du Pays y vaut 14 ℔ 5 ß à 14 ℔ 10 ß; — l'ordinaire, 13 ℔ 15 ß à 14 ℔ 5 ß; — le beau commun, 12 ℔ 5 ß à 12 ℔ 10 ß; — le commun, 11 ℔ 5 à 11 ℔ 10 ß; — le froment du Nord, 11 ℔ 10 ß à 12 ℔; — celui d'Angleterre & de Zelande, 14 ℔ 10 ß à 14 ℔ 15 ß; — celui de Bretagne, 12 ℔ 10 ß; — les bleds d'Eſpagne, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔; — les feves, 7 ℔ à 7 ℔ 5 ß; — le ſeigle du Pays, 8 ℔ 5 ß, 8 ℔ 10 & 8 ℔ 15 ß; — celui de Bretagne, 7 ℔ 15 à 8 ℔ 5 ß; celui du Nord, 11 ℔ 10 ß à 12 ℔ la meſure du Pays.

DE S^t. VALERY.

Les grains ont été vendus les 15 derniers jours d'Octobre dans cette Ville, 31 ß le beau froment; — 26 ß le bled ordinaire; — 16 ß le ſeigle & l'orge; — & 12 ß l'avoine le boiſſeau, meſure de Paris.

§ II.

DE LEIPSICK.

Sujets de prix.

La Société économique de cette Ville, dans ſon aſſemblée du 15 Octobre, a déclaré que peu ſatisfaite des Mémoires qui avaient concouru pour les deux prix qu'elle devait diſtribuer cette année, elle avait jugé à propos de les renvoyer à l'année prochaine. Le premier ſujet était d'indiquer *comment, en épargnant le bois autant qu'il eſt poſſible, on parviendrait en très-peu de tems à donner aux toiles le plus grand dégré de blancheur.* Le ſecond avait pour objet de démontrer *quelle quantité de potaſſe ou de gravelée on pourrait tirer de certaines eſpeces de bois dénommés.* Indépendamment de ces prix, la Société promet une récompenſe de 100 dahlers qui ſera payée à la foire de S^t. Michel de l'année 1767, pour celui qui prouvera par un certificat du Magiſtrat, avoir cultivé la plus grande quantité de tabac au-deſſus de 20 quintaux. Cet article ne regarde que les gens de la Campagne.

OBSERVATIONS *Sur deux articles de la Gazette d'Agriculture, dans les feuilles* N°. 38, 39, *ſur l'éducation des vers à ſoie & plantation des muriers en Bourgogne, par MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.*

L'éducation des vers à ſoie de Bourgogne, rapportée dans les feuilles N°. 38 & 39, a produit environ 42 livres de cocons aſſez foibles par once de graine de vers, & environ 4 livres de ſoie; on peut regarder cette production, avoir donné les deux tiers des récoltes ordinaires & la moitié des plus heureuſes en quelque climat que ce ſoit; ſi quelquefois la production des vers a été annoncée au-delà, de l'aveu de quelques perſonnes, il faut les croire de bonne foi, mais n'en pas tirer une regle générale, non plus que de toutes les choſes extraordinaires.

On ne peut pas juger de la quantité de feuille qui a ſervi à cette nourriture par le nombre des arbres qu'on rapporte avoir été dépouillés, puiſqu'il paraît que les hautes & les baſſes tiges ſont de différens âges de plantation, tous aſſez jeunes puiſque les plus vieux, & qui ſont en moindre quantité, ne datent que de neuf années; on ne peut donc guere ſe plaindre de l'inſuffiſance de ces arbres, qui, en apparence avaient eſſuyé comme les autres mûriers de Bourgogne, les gelées du printems dans leur premier bourgeon déjà aſſez avancé; ce qui a dû épuiſer la ſeve de ces jeunes arbres & les rendre moins abondans en feuilles.

D'ailleurs, la différence de la nature du ſol, plus ou moins analogue à cette eſpece d'arbre, doit décider de ſa force & de ſa vigueur plus ou moins conſidérable.

La forme que la bonne éducation donne à cet arbre; l'eſpece qui en eſt très-variée & plus ou moins productive; la bonne ou médiocre culture, tout cela contribue beaucoup à la différence de la production des feuilles, ainſi que les intempéries des ſaiſons.

On connait ici des mûriers plantés dans le même canton, dans la même année, ſortis de la même pepiniere, porter de 20 à 21 pouces de tour à la tige, & avoir des têtes en proportion, à l'âge de 10 à 12 ans très-abondans en belles feuilles, & là, les autres à peine avoir fait la moitié du même progrès.

Quoi qu'il en ſoit, le propriétaire de cette éducation ne ſemble pas à plaindre dans ſa récolte, en raiſon de la quantité de graine qu'il a employée; nos Provinces méridionales n'ont pas été mieux traitées, généralement parlant, dans les récoltes de 1765.

L'augmentation du prix des ſoies en dédommage un peu, puiſque la livre de ſoie *greze*, qui s'eſt vendue en 1764 dans la Généralité de Tours de 23 ℔ 10 ß à 24 ℔, s'y eſt vendue à la récolte de 1765, de 27 à 27 ℔ 10 ß, argent comptant.

On pourrait encore, pour l'encouragement de cette branche de l'économie rurale, avancer que pluſieurs des autres récoltes de la terre n'ont pas été beaucoup plus heureuſes en 1765; que celle-ci préſente toujours des avantages au-deſſus de celles-là, qui ſont moins promptes, plus embarraſſantes par leurs différentes occupations, plus diſpendieuſes; d'ailleurs, celles qu'on retire des plantations de mûriers, ne privent pas des récoltes que les terreins fertiles peuvent produire ſous leur ombrage, lorſque ces plantations ſont bien entendues.

Les réflexions que l'Auteur de l'annonce de l'éducation de Bourgogne, fait ſur la couvée prématurée, ſont très ſages pour nos Provinces ſeptentrionales, leſquelles éprouvent trop fréquemment les mêmes gelées du printems. On les a vues quelquefois ſe répéter juſqu'à trois fois; on peut cependant anticiper la couvée, lorſqu'on a pris la précaution de ſe procurer des mûriers en eſpaliers placés à l'abri des murs bien expoſés en quantité ſuffiſante; on en place à cet effet en dehors des murs des enclos, même ſur ceux qui bordent les chemins; on ne craint pas d'y expoſer les fruits au pillage des paſſants, comme le feraient les arbres fruitiers.

Extrait d'une lettre aux Auteurs de la Gazette, ſur la maniere d'engraiſſer les chevaux avec du raiſin.

MESSIEURS,

J'avais une jument extrêmement maigre & fatiguée; le 5 Octobre dernier je commençai à lui faire manger au lieu d'avoine, du ſon & des raiſins mêlés enſemble: je continuai de la nourrir ainſi juſqu'au 12 du même mois, en lui donnant de plus 20 liv. par jour de fourrage de bled; le 12 à la place du ſon, je ſubſtituai de l'avoine juſqu'au 16, que ma jument parut fort graſſe; j'obſervai pendant tout ce tems de faire dégraper les raiſins, & de n'en donner que de ceux qui avaient été cueillis le ſoir, parce que ceux du matin ſont ſi froids qu'ils donnent la colique aux chevaux qui en mangent. J'ai obſervai que dans les premiers jours ma jument ſe vuida beaucoup, qu'enſuite ſon poil devint fort luiſant, & qu'enfin l'avoine mêlée avec des raiſins l'engraiſſa au point de pouvoir la vendre avec avantage, voici ce que tout cela a couté.

Du 5 au 12 Octobre, elle a mangé chaque jour, ſçavoir.

4 meſures de ſon à 4 lune, . .	4 ß	} 14 ß par jour, ce qui fait par	
20 l. raiſin à 6 d. lune, . .	10		
	——	7 jours .	4 ℔ 18 ß

Du 12 au 16 Octobre.

1 meſure d'avoine par jour de .	5 ß	} 15 ß par jour, ce qui fait par	
20 l. raiſin à 6 d. lune, . .	10		
	——	5 jours .	3 15
TOTAL.			8 ℔ 13 ß

Je ne compte pas le fourage, parce que c'eſt la nourriture ordinaire ainſi que l'a-

voine & le ſon : notez qu'il ne faut point faire travailler la bête qu'on engraiſſe ainſi, car dans ce cas il faudrait doubler la ration du ſon, de l'avoine & des raiſins.

REMEDE *Pour les différens accidens qui ſurviennent aux moutons & aux brebis.*

Extrait d'un ouvrage Anglais intitulé Guide des Bergers par Guillaume Ellis.

Lorſqu'on s'appercevra qu'une brebis ou un autre animal a été mordu par une muſaragne, on prendra auſſitôt une alene avec laquelle on piquera l'endroit de la playe auſſi profondément qu'elle eſt enflée. On prendra enſuite de la terre des ornieres où les voitures paſſent le plus ſouvent (la terre la plus ſeche eſt la meilleure) & on la délaiera avec du vinaigre fait avec du vin blanc. Cette terre calmera la douleur & guerira l'enflure.

Autre pour le même accident.

Prenez la terre qui s'attache aux roues des charettes, & pareille quantité de celle qui ſe trouve autour des nids d'hyrondelle, mélez-les enſemble & les délayez avec de l'urine gardée depuis long-temps dans un vaſe, vous en formerez une eſpece d'onguent qu'on appliquera ſur la morſure qui guerira peu de tems après.

Recette contre la morſure des viperes, ſerpents, &c.

Il arrive ſouvent que ces reptiles mordent les brebis aux mamelles, on doit alors faire uſage du reméde ſuivant. Prenez de l'huile de ſcorpion & du vinaigre parties égales, du bol d'armonie & des feuilles de plantin hachées bien menues, formez-en un mélange auſſi épais qu'un onguent, dont vous froterez trois fois par jour la mamelle qui aura été mordue.

Les brebis ſont quelquefois tetées & mordues par les hériſſons, ce qui leur cauſe preſque toujours la mort & à leur agneau. Pour remédier à cet accident, on ſe ſervira de la recette ſuivante. Faites bouillir de l'urine, du ſel & du ſavon enſemble, & frotez-en la mamelle & la tetine de la brebis, le plus chaud qu'il ſera poſſible, ce qu'il faut répéter ſouvent ; le venin du heriſſon eſt ſi actif, que la tetine & la mamelle s'ulcerent promptement, ce qui ne ſe guerit pas ſi vite, il ſe paſſe ſouvent un mois avant l'entiere gueriſon; l'on ne doit pas ſouffrir que l'agneau approche de la mere à moins que tout n'ait diſparu.

COMMERCE.

§. I.

DE QUEBEC.

Communication du lac ſupérieur avec la mer.

ON mande de cette Ville que les Vaiſſeaux qui ont été équipés le printems dernier par ordre du Général Murray, pour découvrir ſi le lac ſupérieur avait quelques communications navigables avec les mers du Sud, comme on l'imaginait, ſont de retour depuis le mois d'Août. M. Brook celebre Géometre, a parcouru & examiné toutes les côtes de ce grand lac, & il a découvert qu'il était environné d'Iſles dont quelques-unes ont pluſieurs lieues de circonférence. Elles ſont toutes déſertes, mais on y trouve un grand nombre de caſtors & d'autres animaux dont les peaux ſont fort eſtimées.

DE LONDRES, *le* 18 *Octobre* 1765.

Nouvelles maritimes.

Le Vaiſſeau de guerre le Jaſon, de 32 canons, Capitaine M. Bride qui eſt arrivé aux Dunes, a reçu un doublage de cuivre d'une nouvelle invention ; on le deſtine à faire un voyage dans les Pays étrangers pour en faire l'expérience.

Le *Loyal Pitt*, Capitaine *Davis*, bâtiment de tranſport au ſervice du Gouvernement, allant de Londres à Quebec, a été perdu le 6 Août dans la riviere St. Laurent entre l'Iſle des Coudres & celle de Travers par un violent coup de vent venant du N. E. Ce Vaiſſeau avait alors un Pilote à bord.

Le Bureau de l'Amirauté a reçu avis

que le Vaiſſeau le Frouwanna de North-Bergen en Norwege, du port d'environ 150 tonneaux, Capitaine Sens Deverhaen, allant de S^t. Martin en France, à Bergen, & chargé de ſel, d'eau de-vie, de vin & de café, avait été jetté le 21 de Septembre ſur la côte Anglaiſe par un violent coup de vent à trois mille environ à l'Eſt du Port de Kye en Suſſex, où il était réſté juſqu'au 24, faiſant une grande quantité d'eau.

PASSAGE DU SUND.

Il eſt paſſé par ce Détroit du 8 au 13 Octobre 1765, 13 Vaiſſeaux partis d'Amſterdam, dont un pour Konisberg, 6 pour Ooſtzée, 2 pour Riga, 2 pour Stetin, 1 pour Pernau & 1 pour Petersbourg; — 46 Vaiſſeaux partis de Dantzick, de Konisberg, de Riga, de Petersbourg, de Memel, de Stetin & de Swinemunde pour Amſterdam; — 5 Vaiſſeaux partis d'Angleterre dont 2 pour Dantzick, & les autres pour Petersbourg, Norkoping & Ooſtzée; — 16 Vaiſſeaux partis de Peterſbourg, de Riga, de Memel, de Stetin, de Stockholm, de Konisberg pour l'Angleterre; — 4 Vaiſſeaux partis de Riga pour Dieppe & pour l'Orient, & de Konisberg pour Bordeaux.

Récapitulation. Il eſt paſſé par le Détroit du 8 au 13 Octobre, pour la HOLLANDE, 13 Vaiſſeaux d'exportation & 46 d'importation; — pour l'ANGLETERRE, 5 d'exportation & 16 d'importation; — pour la FRANCE, 4 d'importation.

DE MARSEILLE *le* 1^er. *Nov.* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 21 juſqu'au 28 d'Octobre, 15 bâtimens Français & 15 Etrangers allant à Rouen, à Narbonne, à Agde, à S^t. Tropès, à Toulon, à la Côte, à Nice, à Gênes, à Civita Vecchia, à Naples, en Eſpagne, à Barcelone, à la Ciotat, à Valence, à Cadix, à Alexandrette, au Cap.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de tems 32 bâtimens Français & 20 étrangers venant de Terre-Neuve, de la Baye de Honduras, de Carthagene, du Cap, de Smyrne, de Salonique, de S^t. Dimitri, de Conſtantinople, de Tunis, de Palerme, de Meſſine, de Naples, de Scalea en Calabre, de Pietra Negra, de Silla, de l'Iſle Dodin, de Cadix, de Lisbonne, de la Ciotat, de Palamos, d'Almanza, de Barcelone, de Gênes, de Final, de Livourne, de Nice, de Toulon, de Martigue & de Narbonne.

DE BORDEAUX, *le* 1^er. *Nov.* 1765.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce Port le 26 & le 29 Octobre, les Navires le *Solide*, de Bordeaux, du Port de 300 tonneaux, Capitaine *Bertrand*, venant de S^t. Domingue & le *Jeune Joſeph*, de Bordeaux, du Port de 150 tonneaux, Capitaine *Joſ. Bled*, venant de la Guadaloupe, chargés de 7 bariques de ſucre brut; — 118 bariques, 1 tierçon, 2 quarts de ſucre terré & tête; — 2 futailles, 23 bariques, 39 quarts de café; — 527 boucauts, 25 demi boucauts, 69 bariques de ſyrop melaſſe; — 1 barique, 1 tierçon, 1 quart d'indigo, & 10 balles de coton.

DE LA ROCHELLE, *le* 2 *Nov.* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Les Navires l'*Aimable Marie*, Capitaine *Levaſſeur*, & le *Ferme*, Capitaine *Coutant*, ont mis à la voile pour le Cap & le bas de la Côte.

ARRIVÉE *de Navires.*

Les Navires le *Prothée* de S^t. Malo, Capitaine *Billard*, venant du Petit Nord & l'*Aimable Marianne*, Capitaine Quenel, venant de Cherbourg, ſont entrés dans ce Port, chargés de 2950 quintaux de morues, 43 bariques, 1 quart, 15 barils d'huile de morue; — le Navire le *Courageux*, Capitaine *Bellot*, deſtiné pour Bordeaux, eſt de relâche dans les rades de cette Ville.

Le Vaiſſeau le *Ceſar*, venant de la

Louiſiane, a débarqué ici une partie de ſa cargaiſon, comme on l'a annoncé dans la Gazette N°. 46, & elle conſiſte en 2 bariques, 2 ancres d'indigo; — 16 futailles, 105 balles, 16 paquets de pelleteries; — 950 quintaux de bois de campêche; — 140 ſaumons de plomb & une barique de maniquettes.

Les denrées de l'Amerique ſont ſans variations, ainſi que l'eau-de-vie, le ſel, le froment, &c.

DE S^t. VALERY, *le 7 Nov. 1765.*

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce Port dans le courant d'Octobre dernier, 13 bâtimens Français allant au Havre, à Dieppe, à Fecamp, à Marennes, à Lisbonne, à Cadix & à Oſtende. La plus grande partie de leur chargement conſiſtait en bled.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de tems 9 bâtimens Français, un Anglais & un Hollandais, venant, les premiers de Roterdam, de Seudres, de la Rochelle & de Dieppe, chargés de goudron, de mâts, de ſel, de morue, de cendre, d'huile, de tabac, d'eau-de vie & de ſucre; & les deux autres venant d'Oſtende & de Roterdam avec du plomb, du bois de teinture, de l'alun, de la couperoſe, de la morue, de l'huile, du fromage, du bois moulu & quelques autres marchandiſes.

DU HAVRE, *le 5 Nov. 1765.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 31 Octobre au 3 Novembre, les Navires l'*Aimable Jeanneton*, Capitaine *J. Fr. de Hogue*, de Grandville, venant du banc de Terre neuve, chargé de morues pour ce Port & pour Dieppe; le *Nicolas*, Capitaine *Gilles Tanquerey*, de S^t. Malo; & le *Dominique & Bonaventure*, Capitaine *Pedro al Cotaro*, de Bilbao, tous deux en relache dans ce Port; le dernier venant de Bilbao, d'où il apporte 242 balles de laine pour Rouen.

Manufactures de chocolat & d'indigo.

Quelques lettres arrivées derniérement de la Barbade à Londres, annoncent que les Français s'attachent particuliérement aux manufactures de chocolat & d'indigo dans toutes leurs Iſles.

DE BERLIN.

On mande de cette Ville que pluſieurs Ouvriers Anglais s'y ſont rendus depuis peu, pour être employés dans les nouvelles manufactures que le Roi de Pruſſe établit dans la Sileſie.

S. M. Pruſſienne réſolue d'encourager le commerce, a créé de ſes propres fonds dans la nouvelle banque qu'il a établie, une caiſſe d'argent comptant qui a été ouverte le 21 d'octobre dernier. Les propriétaires des effets de la banque d'emprunt auront la liberté d'échanger ces effets contre de l'argent comptant, à raiſon d'un & demi pour cent. Le Roi a en même-tems fait publier qu'on ne recevrait déſormais à la Banque royale que des *Friderics* d'or en eſpece.

DE LONDRES.

On ſe flatte qu'au moyen de certains réglemens concertés depuis peu relativement aux manufactures de laineries de la Grande Bretagne & de l'Irlande, on rendra au commerce que fait l'Angleterre avec la Turquie, ſon ancienne activité.

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DU HAVRE, *le 5 Novembre 1765.*

Le Senau la *Louiſe Galere* du Port de 120 tonneaux, Capitaine *Dirk Roodt* eſt en charge en ce Port, & partira à la fin du mois pour Amſterdam. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront au Havre à MM. veuve Gregoire & fils; — le Navire le *Double Louis*, du port de 200 tonneaux, de 8 canons & de 24 hommes d'équipage, Cap. *J. P. Bechet*, eſt auſſi en charge pour S^t. Marc & le Port-au-Prince, & partira à la fin de Décembre. Ceux qui voudront

s'y embarquer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à PARIS, à M. Gabriel Argant. Négociant, Place Dauphine, & au HAVRE à Madame Hombert propriétaire de ce Navire.

SUITE *de la lettre de M. Baffert.*

Quant aux effets de la dilatation, le balancier de la montre de M. Hariſſon étant de deux pouces, plus un cinquiéme de diametre, il doit ſe dilater trois fois plus (moins un quinziéme) qu'un balancier d'une montre ordinaire dont le diametre eſt de neuf lignes, puiſque la grandeur de celui-ci eſt à l'autre comme quinze ſont à quarante-quatre : cependant les erreurs provenant de cette dilatation, ne ſont point en même raiſon, car ſi la force motrice de la montre de M. Harriſſon était à la réſiſtance de ſon balancier, comme celle d'une montre ordinaire eſt à la réſiſtance de ſon balancier, les erreurs ſeraient égales de part & d'autre, mais comme ſon balancier fait une réſiſtance beaucoup plus grande (comme l'on verra par la ſuite) ſur la force motrice de la roue d'échapement, que le balancier d'une montre ordinaire ne fait ſur celle de la roue d'échapement, il eſt conſtant que les erreurs produites par la dilatation du balancier de M. Harriſſon, ſeront à celle d'un balancier ordinaire, comme leur réſiſtance eſt à la puiſſance qui les met en mouvement.

On trouvera la preuve à l'ordinaire prochain.

CHANGES du	*Jeudi 7.*	*Vendredi. 8*	*Sameli 9. Nov.*
Amſterdam.	56 à 55 7/8	56 à 55 7/8	55 7/8
Londres.	31 3/4	31 3/4	31 3/4
Hambourg.	176 1/2	176 3/4	176 3/4
Madrid.	15 3	15 3	15 3
Cadix.	15 2	15 2	15 2
Livourne.	97 1/4	96 3/4	96 3/4
Lyon, *Saints.*	3/8 perte	3/8 perte.	3/8 au 1/4 perte.

FINANCES.

ARREST *Du Conſeil d'Etat du Roi du 14 Août.*

QUI Ordonne que lorſque les bois ſervant à la conſtruction des Vaiſſeaux de S. M. ſeront jettés par les inondations & autres accidents ſur les bords des rivieres de Seine, de Marne, d'Oiſe, d'Aine & d'Aube, ou dans les Iſles; les Syndics, Conſuls & Collecteurs des Paroiſſes dans l'étendue deſquelles leſdits bois ſe trouveront, ſeront tenus d'en donner avis, tant aux ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, dans les départemens deſquels leſdites Paroiſſes ſeront ſituées, qu'aux Commiſſaires de la Marine qui ſe trouveront alors à portée des lieux où leſdits bois auront été jettés.

Autre du 2 Octobre. Qui fixe le délai dans lequel les créanciers des Colonies pour dépenſes antérieures au premier Janvier 1760, ſeront tenus de ſatisfaire aux diſpoſitions de celui du 15 Juillet 1763.

Autre du 13 Octobre. Qui regle les quantités de vin, cidre ou poiré & eau-de-vie qui pourront être à l'avenir embarquées en exemption de droits pour l'avitaillement des Navires deſtinés à la pêche de la morue.

ORDONNANCE *du Roi du 18 Oct.*

Concernant les paillaſſes qui s'embarquent ſur les Navires deſtinés pour la pêche de la morue.

la médecine, dont le progrès ne tardera pas de ſe manifeſter par la diſſipation des glandes enflées entre les ganaches; celles-ci varient de temps en temps & deviennent plus molles & plus mobiles. La matiere des naſeaux devient plus atténuée & conſéquemment plus fluide, plus blanche & plus benigne; elle ſera quelquefois comme du petit lait, & à la fin elle dégénérera en une ſeroſité blanchâtre : il faut continuer l'uſage du reméde & ne ſe point rebuter lorſque la matiere paroît venir d'un jour à l'autre un peu plus ou un peu moins épaiſſe : le ſang exige ſon temps néceſſaire pour épurer toute la malignité.

On obſervera pendant la cure un certain régime de ne point donner au cheval malade aucune eſpèce de verd ; toute verdure eſt pernicieuſe aux chevaux dans cette maladie. On ne doit pas ſaigner ni purger : le ſon avec de la farine d'orge mêlée avec fort peu d'Avoine arroſée avec de l'eau : du foin bien ſec & mêlé avec de bonnes herbes : de l'eau blanche avec un peu de miel, doit être la nourriture convenable aux chevaux malades.

Le terme qui doit fixer l'époque à laquelle un cheval malade peut être gueri, n'eſt pas décidé. Il eſt des chevaux qui ont été en ſix ſemaines radicalement gueris, d'autres ne l'ont été qu'en 2, en 3 ou en 4 mois. C'eſt le levain plus ou moins malin, la maladie plus ou moins invétérée, & c'eſt enfin la qualité & la diſpoſition du ſang plus ou moins balſamique ou plus ou moins corroſive qui ralentit ou qui accellere le terme du parfait rétabliſſement.

Quand aux chevaux ſains que l'on veut préſerver de la maladie, il n'eſt pas néceſſaire de leur donner tous les jours ſans interruption, l'électuaire préſervatif. Il ſuffit de leur en donner trois ou quatre jours conſécutifs, tous les jours une fois au matin, & alors ils ſeront préſervés pour long temps; on pourra voyager & ſéjourner dans tous les endroits ſuſpects, ſans crainte qu'aucun de ces chevaux, ainſi préſervés, ſoient ſuſceptibles d'une maladie contagieuſe, la dépenſe en ſera très légere, & les chevaux ſeront garantis à peu de frais de tout accident morveux.

Si d'ailleurs quelqu'un vouloit donner à ſes chevaux le médicament tous les jours ſans diſcontiuuer, ils en deviendroient plus allertes & plus vigoureux ; cet électuaire n'a rien qui dérange l'économie animale, & il ne fait aucune altération dans ſes fonctions ordinaires. Il procure une bonne digeſtion, donne la bonne qualité au chyle, purifie le ſang & diſſout la viſcoſité dans les tuyaux pulmonaires. Cependant, & quoique ce médicament ſoit très-ſalutaire, il ne doit pas être donné aux chevaux ſains, qu'en préſervatif.

L'Avantage que l'on peut retirer de ce reméde par la préſervation des chevaux, eſt très intéreſſant pour une Armée dont la Cavalerie reſte par ſon uſage, toujours en état de combattre un ennemi dont les chevaux ſeront mis en inaction par l'épidémie de morve, contre laquelle rien ne peut réſiſter que cet électuaire. Il ſuffira alors d'en donner de temps en temps aux chevaux : la dépenſe en ſera très-modique, parce qu'on peut avec un ſeul pot d'une livre & demie de ce médicament, préſerver pour long-tems dix à douze chevaux.

On a fait par ordre du Roi de France & ſous les yeux de ſon Miniſtre à la Cour de Bonn, une expérience de ce reméde ſur vingt chevaux ſanis, dont 18 ont été préſervés par l'électuaire préſervatif, & les 2 autres n'en ont point uſés ; on a mis enſuite tous les 20 chevaux dans une écurie avec des chevaux malades de morve, où ils ont habité enſemble pendant 15 jours mangeant & buvant toujours dans le même ſeau, & ſe promenans tous les jours dans l'écurie parmi les chevaux morveux, afin qu'aucun d'entr'eux ne ſoit exempt de communiquer avec les chevaux malades : au bout de 15 jours on a fait ſortir de l'écurie infectée les 18 chevaux préſervés par le médicament, & on les a gardé dans une écurie ſéparée pendant deux mois ; ils ſont reſtés tous ſains & ſaufs de la contagion, tandis que les deux auxquels le reméde n'a pas été adminiſtré, ont contracté la maladie & ſont morts de morve. Ce fait eſt conſtaté par un Procès verbal légaliſé & ſigné par S. A. E. de Cologne & par le Miniſtre du Roi de France.

L'Electuaire préſervatif contre la morve des chevaux eſt compoſé de matieres qui ont la vertu de conſerver au ſang

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 2 Avril.

SUITE *& fin de la lettre de Quimper.*

LE grand point eſt donc de ſavoir ſi le bled eſt encore à un prix trop bas. M. *de la Chalotais* ſemble avoir démontré l'affirmative de cette propoſition. Mais à ſes calculs approfondis, j'oppoſe des faits notoires. Or, perſonne n'ignore que dans nos plus anciens titres domeſtiques, ainſi que dans nos modernes même, le froment n'a été priſé que cent ſols le quintal, & même au-deſſous, à meſure qu'on recule dans les ſiécles paſſés. Il eſt également certain qu'alors on défrichoit plus de terre qu'on ne le fait actuellement, ou pour le moins autant : ce qui prouve, ou que nos anciens Laboureurs étoient plus laborieux, ou que leurs Journaliers étant plus communs, ils étoient moins chers (*a*).

Quoi qu'il en ſoit, il n'eſt pas un Payſan qui ne m'ait avoué que quand il vend 6 ℔ le quintal de froment & 3 ℔ 10 ß le ſeigle, il gagne avec uſure le prix de ſes déboursés & de ſes peines : qu'eſt-ce donc, Monſieur, aujourd'hui qu'il vend un ſeptiéme en ſus ? Voulez-vous que dans l'eſpérance de s'enrichir, il s'expoſe tout à coup à ſe ruiner ? Nous avons l'un & l'autre établi pour principe, qu'il vaut mieux ſe borner à un profit médiocre, pourvu qu'il ſoit continuel, que de faire ceſſer ce profit en s'attirant une ceſſation de vente. Voilà pourquoi nous ſommes *intéreſſés* à ſavoir quand *le prix du grain hauſſe ou baiſſe chez l'Etranger*. En effet, de même que la concurrence dans le fret le rendroit moins couteux, de même la concurrence dans les marchandiſes à vendre les rendroient moins cheres. Or, il y a pluſieurs Royaumes agricoles qui ſont nos concurrens à cet égard : d'où je conclus que pour pouvoir vendre plus qu'eux, il faut donner

(a) *La diſette des Laboureurs étant reconnue, il eſt contradictoire de vouloir défricher de nouvelles terres, & d'expoſer les Laboureurs à une diminution de prix ſur la valeur des grains. Car plus ils défricheroient, plus le prix de ces grains diminueroit ; & plus les Laboureurs ſont rares, plus les frais de culture ſont conſidérables. Tel eſt l'effet de l'abondance & de la diſette : or, pour prévenir cet effet, il faut ne rien épargner pour entretenir la balance du prix des grains, & pour peupler les campagnes. Mais ce n'eſt pas le plus ou le moins des frais de culture en France qui ſerviront de régle à cet égard, c'eſt le cours des autres marchés de l'Europe ; c'eſt en vendant moins que les autres qu'on ſoutiendra le cours de la vente. Cette politique doit donc nous engager à diminuer les frais de culture, s'il eſt vrai du moins, qu'ils abſorbent le prix actuel des grains. Mais ſi au contraire le Cultivateur ſe trouve bien payé en vendant 7 ℔ le quintal de froment, on doit ſe borner à lui procurer la continuation de cette vente, ſauf à entreprendre dans la ſuite de nouveaux défrichemens, & à ſe régler à cet égard ſur l'augmentation ou la diminution de la population en Europe. Car de là dépend d'un côté la conſommation, & de l'autre les frais de culture qui ſont plus ou moins grands, ſuivant l'abondance ou la diſette des Ouvriers.*

notre marchandiſe à meilleur marché qu'eux, & par conſéquent ſe contenter d'un mince bénéfice.

Pour rendre ce raiſonnement plus ſenſible, je vais vous faire une comparaiſon beaucoup plus frappante que l'œconomie de ce Cultivateur qui ſupprimeroit une partie de ſes Domeſtiques pour gagner leurs gages ; (*b*) c'eſt celle d'un Propriétaire qui, jaloux d'augmenter ſon revenu territorial, voudroit profiter d'une concurrence momentanée entre 2 ou 3 Fermiers qui, bientôt rebutés par ſa trop grande avidité, ſe pourvoieroient ailleurs, & lui laiſſeroient ſes fermes. Il eſt facile de ſe repréſenter que cet abandon ſuſpendant tout à coup ſon revenu, feroit à ſon égard le même effet que le ſur-hauſſement du prix des grains à l'égard de toute la Nation. Car ce ſur-hauſſement la priveroit ſubitement de ſon revenu territorial, & lui rappelleroit la vérité de ce principe, qu'il vaut mieux vendre à un bénéfice médiocre & vendre toujours, que de s'expoſer à ne plus vendre en voulant vendre trop cher. C'eſt cependant, Monſieur, de ce ſeul revenu que vous faites dépendre *nos forces de terre & de mer*, ſans réflechir que les richeſſes d'induſtrie & d'œuvre de main produiſent au Roi & à ſes ſujets le triple de ce revenu qui *hauſſe ou baiſſe* auſſi ſuivant le plus ou le moins de conſommation ; mais revenant à notre objet : comment pourrons-nous jamais avoir des Flottes puiſſantes, ſi on ne s'attache pas d'augmenter le nombre des marins ? vous dites qu'il ne nous manque pas de Matelots, ce que je vous accorde relativement au commerce & à ſon étendue actuelle. Mais c'eſt une raiſon de plus pour les occuper, & pour les engager à prendre avec eux leurs enfans ou leurs neveux.

C'eſt en vain que vous voulez les envoyer à la pêche, car nous ne pouvons plus la faire qu'avec peine ſur le banc de Terre-Neuve : tous ceux qui y ont été l'année derniere ne l'ont pas diſſimulé à leurs Armateurs : il faut donc ſe fixer à nos ſeuls côtes. Mais la pêche qui s'y fait n'eſt pas ſuffiſante pour occuper tant de Pêcheurs (*c*).

Vous le reconnoiſſez vous-même tacitement en revenant bientôt au cabotage ; car vous dites qu'il y aura déſormais de l'ouvrage pour tout le monde, ſi nous voulons auſſi diminuer notre fret.

C'eſt ici, Monſieur, où vous avouez ingénument que la navigation des Hollandois n'eſt pas ſi ſure que la nôtre, parce qu'ils ont moins de monde que nous. C'eſt une nouvelle raiſon que vous me donnez vous-même pour juſtifier ce que j'ai déjà obſervé à cet égard, en prouvant que les François méritent la préférence. J'ajoute, Monſieur, que tout s'appréciant dans le commerce, une plus grande ſureté doit ſe payer, & qu'en cela, payer moins de prime d'aſſurance, ou payer plus de fret, c'eſt à peu près la même choſe.

Vous revenez enſuite à vos premiers raiſonnemens & vous demandez, » *qu'eſt-ce donc que le bénéfice du fret en lui-même pour en être ſi jaloux ?* Ce n'eſt, répondez-vous ſur le champ, *qu'une dépenſe ſtérile qui ſe fait ſans aucun accroiſſement de richeſſes.* «

Je vous avoue, Monſieur, que cette réponſe me révolte. Car enfin, n'eſt il pas certain que l'occupation de cent mille Sujets, qui tous ne vivent qu'à l'appui de la marine & du commerce qui ſe fait par mer, eſt un avantage qu'il ne faut pas perdre un inſtant, puiſque la moindre ſuſpenſion de travail ſuſpendroit auſſi la population & la conſommation, ainſi que la

(b) *Cette œconomie que vous blâmez à tort ſeroit très-ſage, ſi le Cultivateur & ſa famille pouvoient ſuffire à labourer leurs terres. Or, c'eſt la poſition actuelle de la France : elle a aſſez de Navires & de Matelots pour exporter les grains qu'elle peut vendre : pourquoi donc gageroit-elle des étrangers pour faire cette opération ?*

(c) *Je manquerois à ce que je dois à ma Nation, ſi je n'apprenois pas à MM. les Négocians qu'il y a un eſſai à faire à 15 lieues au large de Penmarch & d'Audierne. Une tradition conſtante nous dit qu'il y a dans ce parage un banc de morue : ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'en pêchant les merluches ſur le bord de cette côte, on prend quelquefois des morues : vingt perſonnes reſpectables m'ont aſſuré ce fait qu'on peut prendre pour conſtant : la difficulté eſt de trouver le banc d'où s'échappent ces morues coureuſes.*

perception de ces taxes perſounelles qui produiſent au Roi un revenu ſi conſidérable ? L'entretien de ces Marchands, Ouvriers & Voituriers, n'eſt donc pas une *dépenſe ſtérile qui ne produit à l'Etat aucun accroiſſement de richeſſes.*

Mais revenant toujours à vos propres principes, je vous demande ſi ces hommes n'appartiennent pas de plus près à nos Cultivateurs, que les Etrangers avec qui vous voudriez non-ſeulement une communication de biens, mais même de ſervices réciproques ? Ce deſir eſt ſans doute celui d'un Philoſophe dont le monde entier eſt la patrie ; mais ſi la Providence même s'oppoſe à cette union en faiſant ſouvent naître des guerres, & ſi ces guerres ſont pour ainſi dire des événemens néceſſaires qui ont leur cours ainſi que les cometes, qui ſemblent quelquefois les annoncer, pourquoi s'occuper d'un objet chimérique, endant que nous devons commencer par nous aimer nous mêmes ? Les devoirs de la ſociété ſont plus étroits de compatriotes à compatriotes, que de Nation à Nation, & c'eſt à ce ſujet que je vous rétorque encore votre propre raiſonnement, puiſque celui qui veut tout gagner, ſans vouloir laiſſer aucune part des profits à ſon compatriote, eſt un avaricieux inexcuſable qui bleſſe les regles & de la politique & de la charité.

Après une auſſi ample diſcuſſion, que me reſte-t-il, Monſieur, à vous repliquer ? Rien autre choſe, ſi ce n'eſt que nos voiſins nous ayant donné l'exemple des *prohibitions & des impôts répulſifs*, nous avons été obligés de faire comme eux, ſans quoi ils nous auroient vendu juſqu'à leurs moindres denrées ſans en acheter aucunes de nous ; & nous ſerions reſtés ſi pauvres avec nos richeſſes territoriales, que ces mêmes voiſins auroient pu nous les venir enlever. Tel eſt le ſort des Nations : ſecrettement ennemies, elles ſont obligées de ſe défier les unes des autres : une rivalité continuelle les déſunit au point qu'elles ne font la paix que quand elles ſont bien épuiſées par les frais de la guerre. Mais lors même qu'elles travaillent aux conditions de cette paix, mais pendant même qu'elles en jouiſſent, on les voit faire de nouveaux efforts pour ſe procurer de la ſupériorité l'une ſur l'autre. Je voudrois, comme vous, Monſieur, que réſolues de ne ſe plus faire la guerre, elles levaſſent tous ces obſtacles qui gênent leur commerce réciproque ; mais, encore une fois, cela n'eſt pas dans l'ordre de la Providence : il y aura toujours des guerres, comme il y aura toujours des procès, & ſi vous m'en demandez la raiſon, c'eſt parce que l'intéret domine autant une Nation entiere qu'un ſimple particulier : gémiſſons donc vous & moi ſur la fureur de cette paſſion. Mais contentons nous de lui mettre des bornes ſans vouloir l'éteindre. L'eſprit d'intérêt & de politique eſt à une Nation entiere ce qu'eſt l'émulation entre deux compatriotes. S'il ne faut pas donner trop d'efforts à l'une, il ne faut pas trop raffiner ſur l'autre. Je crois que ces principes ſont vrais, & que votre conſéquence forcée, *que l'excluſion dont nous parlons eſt contraire à l'intérêt de la marine*, eſt un raffinement de raiſonnement qui me donne droit de dire auſſi, *qu'il eſt dangéreux de n'enviſager qu'une partie à la fois, & qu'on courre riſque de lui ſacrifier l'intérêt général.* C'eſt le reproche que je vous ai déja fait en commençant, & par lequel je finis, ſans vouloir nuire au Cultivateur que vous avez ſi bien défendu. Mais, Monſieur, l'auriez-vous ſi bien fait, s'il ne vous avoit pas ſeul affecté ? Pour moi j'ai cru devoir prendre un milieu : j'ai tâché de concilier l'intérêt du Cultivateur & du Propriétaire avec celui du Marchand, des Ouvriers & des Voituriers. Mais je croirai avoir manqué mon but, ſi en méritant l'approbation du public, je ne m'attire pas la vôtre ; car ſoyez perſuadé, Monſieur, que je vous eſtime & vous honore comme un bon patriote & comme un citoyen éclairé. C'eſt un hommage que je rends avec plaiſi à votre zele, à vos talens & à vos lumieres, en vous priant de me croire avec tout le reſpect poſſible, *&c.*

De Lisbonne, *le 5 Mars 1765.*

Il eſt entré dans le Port de Liſbonne depuis le 24 Février, juſqu'au 2 du préſent mois, 16 Vaiſſeaux étrangers, ſavoir :

Neuf Vaiſſeaux Anglois, dont 1 Paquebot de Falmouth ; 2 de Londres avec du bled ; 1 de Sunderland & en dernier lieu de Falmouth avec du charbon de terre ; 1 de Corck avec du beurre & des viandes